Le Bulletin Municipal

Janvier 2016 N° 15

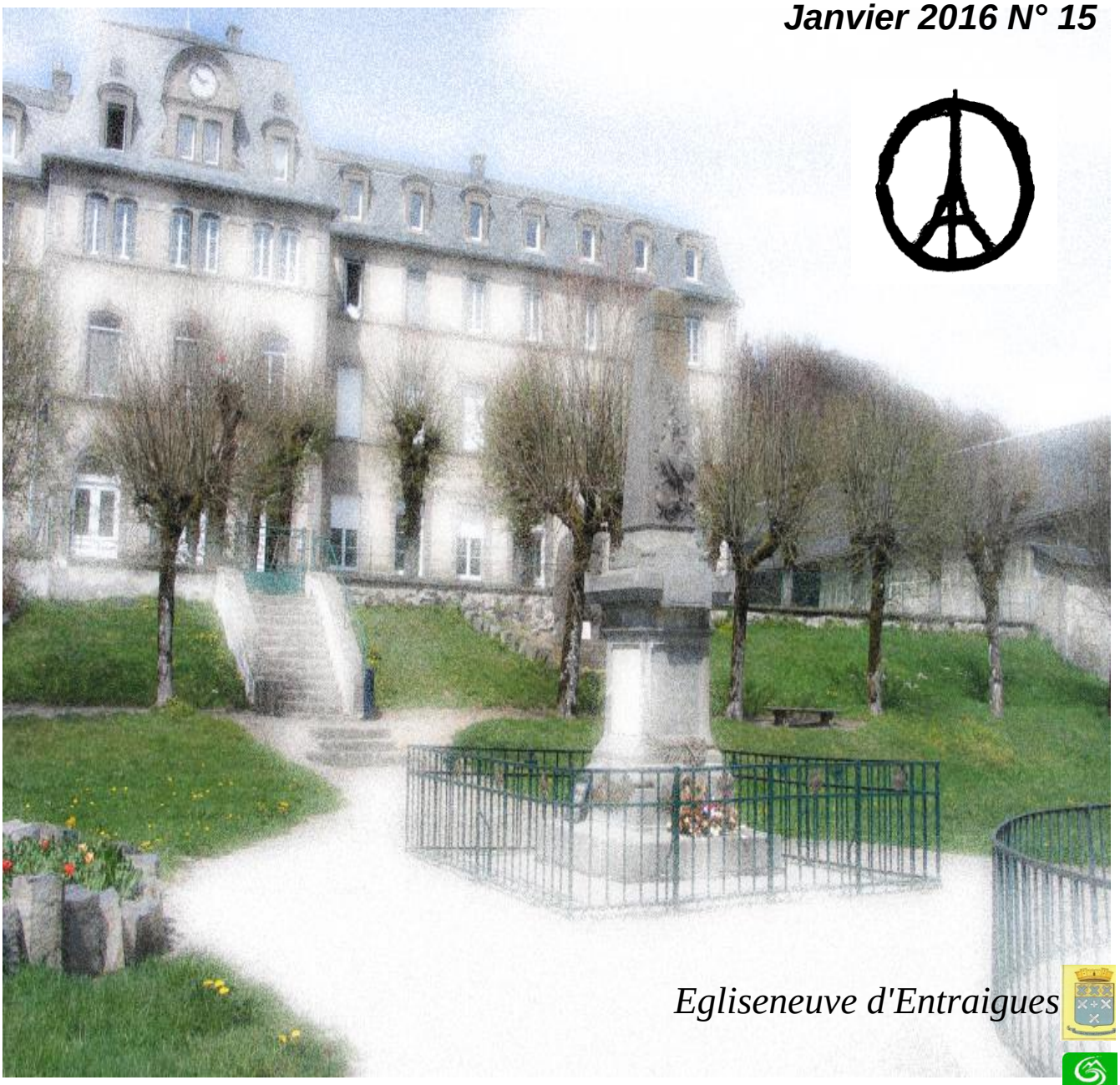

Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de Communes du Sancy

S O M M A I R E

- *Informations Pratiques* ..... *page 2*
- *Le mot du Maire* ..... *page 3*
- *La vie communale* ..... *page 4*
- *La vie associative* ..... *page 11*
- *Les festivités* ..... *page 16*
- *Informations diverses* ..... *page 18*
- *Chronique du temps passé* ..... *page 26*
- *Parlons Patois* ..... *page 28*
- *Mots croisés de Christian Dekimpe* ..... *page 29*

INFORMATIONS PRATIQUES

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Permanences des élus :

Jeudi : Didier Cardenoux

Lundi et mercredi : 11h - 12 h : Lionel Brendani

Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints
sur rendez-vous

Députée : Danielle AUROI : 04 73 89 68 95

Sous-Préfète : Christine BONNARD : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :
Lionel GAY : 04 73 79 61 05
Elisabeth CROZET :

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc
63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecins (Besse) :
Corinne SUDRE : 04 73 79 50 68
Marina TOURNADRE : 04 73 79 50 68
permanence à Egliseneuve tous les mercredis, consultations ou sur rendez-vous : 04 73 79 50 68

Médecin (Condat) :
Jean-Yves CATIN : 04 71 69 66 59

Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

Infirmiers :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 48 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)
04 71 78 53 07 (Condat)
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie N'Guyen : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire :

Didier Rousseau : 04 73 71 94 67

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

La nouvelle réorganisation du conseil régional, de la préfecture et sous-préfecture paraîtra dans le prochain bulletin

Médiathèque ouverte au public tous les mardis de 15 H à 17 H
Décheterie de Besse : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé le jeudi.
Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.
Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.
Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15
Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, **Arrivée Égliseneuve** 17:50 (Lundi et mercredi)
Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:35 (Vendredi)

Le mot du Maire

Chères Egliseneuvoises, chers Egliseneuvois,

Ce bulletin municipal me permet de vous souhaiter à tous et toutes, mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année, et de faire le bilan de l'année écoulée avant d'évoquer les projets que nous souhaitons réaliser.

L'année 2015 nous aura permis de voir aboutir plusieurs réalisations ; le lotissement du Pré de Gendre, le gîte de Sougeat-la-Souze qui a ouvert cet automne, le point de vente à la maison des fromages, les travaux sur le réseau d'eau, le service de déneigement qui a montré son efficacité, l'ouverture du cabinet médical secondaire des Docteurs Corinne SUDRE et Marina TOURNADRE, qui nous assure d'une présence médicale sur la commune.

En 2016, un programme de travaux de voirie débutera ainsi que des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. La rénovation des logements dans le bâtiment de la mairie devrait débuter ainsi que l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants dans le square.

Un ambitieux projet, à l'initiative d'Alain Pissavy et d'un groupe de producteurs de St Nectaire, se met en place afin de créer une cave d'affinage de St Nectaire bio sur notre commune. Cette réalisation permettrait à la fois de développer l'agriculture biologique sur notre territoire, de valoriser le travail des producteurs et de créer une importante activité économique.

Je remercie tous ceux qui, par leur engagement et leur travail, participent à la vie et au développement de notre commune. Nous souhaitons rester à votre écoute et espérons répondre à vos attentes.

L'année 2015 aura, aussi, été cruellement marquée par les attentats de Paris qui nous rappellent à quel point la démocratie et les valeurs de notre république sont des biens précieux. Leur remise en cause par des idéologies fanatiques et assassines nous encourage encore plus à défendre nos valeurs de liberté et de fraternité.

Souhaitons que 2016 nous apporte à tous, paix, santé, bonheur et prospérité.

Bien cordialement
Votre maire

Didier CARDENOUX

Bonjour à tous

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la lecture du bulletin. J'espère que vous y trouvez des informations utiles sur la vie de notre commune. Je remercie également les membres du comité de rédaction ainsi que les personnes qui contribuent à son élaboration.

Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une très bonne année 2016.

A bientôt
Eliane GOY

LA VIE COMMUNALE

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 21 août 2015

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA POSTE (ACCESSIBILITÉ AUX PMR)
Dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux, la Poste a déposé une demande de travaux pour le bureau d'Egliseneuve. Ces modifications prévoient, entre autre, le remplacement de la porte d'entrée pour la somme H. T. de 3 443.23 €, remplacement pour lequel la Poste demande une prise en charge communale. A l'unanimité les élus donnent leur accord pour le remplacement ci-dessus évoqué aux conditions tarifaires stipulées et charge le Maire d'en aviser les services de la Direction régionale de la Poste.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉNOVATION D'UN DES APPARTEMENTS DE LA CASERNE
Le Maire rappelle que dans le cadre de la programmation des travaux de résorption du plomb, la somme de 5 000 € nous a été octroyée par Madame la Députée Danielle AUROI. Aussi, compte tenu du désengagement du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau « Adour Garonne » pour financer ces travaux, le Maire propose à l'Assemblée de les ajourner momentanément et propose le report de l'enveloppe parlementaire sur la réfection d'un des appartements locatifs situés au premier étage de la caserne, ce qui est accepté à l'unanimité.

PROJET D'ACQUISITION FONCIÈRE A ENTRAIGUES
Le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur Rémi RENVOISÉ, propriétaire à Entraigues, serait vendeur d'une partie de sa propriété pour une surface d'environ 10 000 m2 et fait part d'une estimation dressée par les « Domaines » à la demande de l'EPF-Smaf qui s'élève à la somme de 8 €/m2. La propriété pourrait être acquise par l'intermédiaire de l'organisme précité et pourrait accueillir une aire de camping. Il précise que ce terrain, qui bénéficie déjà d'un classement préfectoral, comprend un bloc sanitaire et semble tout à fait approprié pour développer le projet évoqué. A l'unanimité, le Conseil trouvant l'estimation élevée et après délibération décide de proposer une offre à 2 €/m2 pour l'acquisition précitée à Monsieur RENVOISE et charge le Maire de lui en faire part.

FERMAGES 2015.
Chaque année, il convient d'encaisser les fermages dus par Madame CHAUVET, Messieurs VIDAL et GILBERT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide d'établir les montants des fermages comme suit :

- **Monsieur Roger VIDAL :** 507.38 €
- **Madame Jacqueline CHAUVET :**
  - Pré de Gendre 128.82 €
  - Pré des Rivaux 533.57 €
  - Pré de la Mage 76.22 €
- **Monsieur Jacques GILBERT :** 281.22 €

PROJET D'IMPLATATION D'UN POINT WIFI
Le Maire donne lecture d'une correspondance du Conseil départemental du PUY de DOME qui, en collaboration avec la Poste lancent le « projet Wifi 63 ». Ce projet a été conçu pour nous permettre d'offrir sur le territoire communal, aux habitants comme aux visiteurs et touristes, un point d'accès public à internet, libre, gratuit et sécurisé. Le site de la Poste semble le plus approprié à l'implantation du dispositif (accessibilité et confort à l'intérieur et à l'extérieur, diffusion du signal en Wifi, localisation évidente, ligne internet existante). A l'unanimité, ce dernier est retenu. Une ligne ADSL municipale, qui servira de support pour implanter le premier kit wifi public, sera créée. L'abonnement annuel de 288 € H. T. pour le premier kit de base, incluant le service après-vente, sera souscrit auprès de la société Yziact.
Le bureau de poste d'Egliseneuve d'Entraigues étant éligible au soutien du fonds de péréquation postal, la Commune sollicite l'octroi de la dotation forfaitaire de 800 € auprès de la commission de présence postale territoriale.

ADHÉSION AU CNAS

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er septembre 2015 et autorise par conséquent le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année 2015 (12 agents) multiplié par la somme de 197.89 € proratisée aux quatre derniers mois de l'année, soit la somme de 794.56 €.

- de désigner Monsieur Pierre MOINS, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Demande de Monsieur DUFOUR :** Monsieur DUFOUR, propriétaire forestier à Regheat, souhaite construire sa maison d'habitation. Pour cela, il faudrait réviser le PLU car le règlement de la zone A permet uniquement la construction des maisons d'habitation nécessaires aux agriculteurs et non aux exploitants forestiers. Avant d'entamer cette procédure longue et coûteuse, il sera demandé à Monsieur DUFOUR de bien vouloir confirmer son projet.

- **Facture « MAGE » :** Le Maire propose le paiement de la facture du 25 octobre dernier d'un montant de 1 932.00 € à l'entreprise MAGE. Les élus souhaitent avant tout que la commission « Voirie-Bâtiments-Sécurité » soit convoquée pour faire le point sur l'état du chemin de la Cime des Prés.

- **Avenir du Centre de Secours :** Suite à la destitution des fonctions de Chef de centre de Secours de Monsieur Guy MINET, plusieurs pompiers ont démissionné. L'effectif étant restreint, un appel à candidatures est lancé. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés en mairie.

- **Panneau publicitaire pour la Maison des Fromages :** Le Maire soumet pour avis à l'Assemblée un projet de panneau publicitaire. Un accord de principe est donné dans l'attente d'une estimation chiffrée. L'AFA sera contactée pour savoir si le logo est libre de droit.

- **Remerciements reçus pour les subventions communales allouées en 2015 :** Le collège du Pavin à Besse et St-Anastaise remercie la commune pour la subvention octroyée. Cette dernière a permis de financer deux voyages : un en Ecosse et un autre en Italie. L'Association pour le don du sang remercie également la commune pour sa participation.

- **Appartement de la caserne :** Le Maire donne lecture du rapport de visite dressé par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne suite au signalement déposé pour « logement non décent » par Monsieur David VERDIERE et Madame Stéphanie ANDRAUD. Ce dernier fait état d'aucun manquement aux critères de décence, d'aucune infraction relevant de la compétence du Maire, d'aucun dysfonctionnement des équipements communs de l'immeuble et d'aucune infraction au Code de la Santé publique. Cependant, une isolation thermique des murs et la pose d'une VMC sont conseillées.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 22 Sept. 2015

DOSSIER ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Le Maire rappelle que l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005. À compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ou les installations ouvertes au public (IOP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).
Un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour les ERP et IOP de notre commune.
La durée d'exécution des travaux étant fixée à six ans, le Maire présente l'estimation financière prévisionnelle allouée à l'ensemble des travaux concernant les bâtiments ou installations ouverts au public sur 6 années. A l'unanimité, le Conseil décide :

- De valider l'agenda d'accessibilité programmée.
- D'autoriser le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'Accessibilité programmée auprès des services de l'Etat.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC «CHEMIN DES FACTEURS» SUITE A L'ALIMENTATION DE 5 LOTS DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE

Devant la proposition des travaux qui ne correspond pas aux attentes des élus le Conseil, à l'unanimité :

- **REFUSE** de financer les travaux d'éclairage public du «Chemin des Facteurs » suite à l'alimentation des 5 lots du lotissement du Pré de Gendre tel qu'ils sont présentés par le SIEG du PDD.
- **REFUSE** de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement avec le SIEG du PDD.
- **DIT** que le SIEG sera contacté pour modifier la proposition.

SANCY SNOW JAZZ : PROGRAMMATION 2016

Dans la cadre de la 27ème édition du festival « Sancy Snow Jazz » qui aura lieu du 20 au 27 février 2016, le Conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire la prestation,
- **DONNE** mandat au Maire pour signer le bon de commande pour la somme de 1 000 €,
- **PREND** acte que les frais de la SACEM restent à la charge de la collectivité.

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2015 : RÉSULTATS

Le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Animation-Communication » souhaite récompenser les personnes qui ont consacré un effort particulier au fleurissement de leur propriété. Anne VALETTE précise que cette année, la participation était soumise à inscription et qu'elle a visité les maisons en compagnie d'Eliane GOY et de bénévoles. Le Conseil, après avoir pris connaissance de la liste des personnes et sites retenus par la commission susvisée, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la liste des lauréats,
- **D'ATTRIBUER** un bon d'achat de 20 € aux personnes lauréates du « prix d'encouragement »
- **D'ATTRIBUER** un bon d'achat de 30 € aux personnes lauréates du « prix de félicitations »
- **D'ATTRIBUER** un bon d'achat de 40 € aux personnes lauréates du « prix d'excellence »
- **DIT** que la liste des bénéficiaires sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage,
- **DIT** que les fournisseurs retenus sont les établissements BRUN et le GAEC des Fleurs et Plans du Brivadois,
- **DIT** que ces bons sont destinés au fleurissement 2016.
- **DIT** que l'année 2016, comme l'année 2015, fera l'objet d'un concours sur inscriptions.

LOTISSEMENT PRE DE GENDRE : AVENANT AU MARCHE

Suite à la réception des travaux avec l'entreprise CYMARO chargée de la voirie et des réseaux divers pour la création du lotissement du Pré de Gendre, le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de la masse des travaux,
- **ACCEPTE** le nouveau détail estimatif de ces mêmes travaux,
- MANDATE le Maire pour signer l'avenant qui modifie le montant du marché initial (58 457.20 € H. T.) et le porte à la somme H. T. de 36 848.96 €.

EMPRUNT POUR LOTISSEMENT DU PRE DE GENDRE

Dans le cadre du financement du lotissement du Pré de Gendre, il convient de contracter un emprunt. Des demandes de simulations ont été déposées auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire. Les réponses sont en attente et le Conseil, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de contracter un emprunt d'un montant de 40 000 € auprès de la banque qui proposera un prêt à taux fixe le plus avantageux et sur une durée de 5 ans.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

FACTURATION EAU

Le Maire informe l'Assemblée qu'à titre exceptionnel il a donné autorisation à deux agriculteurs pour prendre de l'eau au niveau des bouches à incendie et à ce jour, il convient de leur facturer la consommation. A l'unanimité, le Conseil décide de facturer comme suit les consommations ci-dessus évoquées :

- RISPAL Christian au Joignal : 200 m3 au prix de 1 € = 200 €.
- GAEC DES CHARREIRES à Bogon : 20 m3 au prix de 1 € = 20 €.

RENOVATION CHAMBRE N° 2 DU FOYER LOGEMENT

La chambre n° 2 du Foyer Logement nécessite des travaux de rénovation. Cette dernière étant louée à compter du 1er décembre prochain, le Maire communique le montant du devis dressé par l'entreprise SANCY AGENCEMENTS d'un montant de 2 727 € TTC et le Conseil, à l'unanimité,

- **MANDATE** Pierre MOINS pour contacter une autre entreprise pour l'établissement d'un second devis,
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition commerciale avec l'entreprise la mieux disante,
- **DIT** que les travaux devront être terminés pour le 23 novembre 2015.

DEVIS RESTAURATION REGISTRES ETAT CIVIL
Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis dressés par la « Reliure du Limousin » pour la restauration de trois registres de mariages, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la restauration des registres ci-dessus évoqués,
- **DECIDE** de répartir cette restauration sur 3 années comme suit :
  - 2015 : restauration du registre des mariages 1925-1935 pour la somme H. T. de 237.00 €
  - 2016 : restauration du registre des mariages 1916-1925 pour la somme H. T. de 276.00 €
  - 2017 : restauration du registre des mariages 1936-1945 pour la somme H. T. de 258.00 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les devis.

DEMANDE D'ACQUISITION FONCIERE AU VILLAGE DE BOGON
Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une correspondance de Monsieur André ECHAVIDRE, propriétaire au village de Bogon, qui souhaite acquérir une portion de terrain communal séparant ses propriétés cadastrées B 1067 et B 769, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à cette demande sous la condition suivante : le demandeur s'engage à prendre en charge et par écrit tous les frais engendrés par cette opération (géomètre, notariés) y compris la rémunération du commissaire enquêteur.
- **DIT** qu'un acompte sera demandé à Monsieur ECHAVIDRE avant le lancement de l'enquête publique pour remboursement des honoraires du commissaire enquêteur, le solde lui étant demandé à la fin de la procédure même si celle-ci n'aboutit pas.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'aviser Monsieur ECHAVIDRE de la présente décision.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Doléances d'un administré** : Aux doléances de Monsieur Rolland GUILLARD-LAGARDE, il est répondu que le goudronnage des portions de voirie situées aux intersections du Chemin de Ronde/Route de Picherande et Rue de l'Eglise/Chemin des Cascades sera réalisé avant la fin de cette semaine et qu'une attention particulière sera portée au nettoyage régulier des abris à poubelles. Par contre, pour l'implantation de bancs en bordure de route départementale, avis sera demandé aux services de la DDT.
- **Fermeture du bureau de Poste pour travaux** : Le bureau de Poste sera fermé au public du 16 octobre au 30 novembre 2015 pour un rafraichissement des locaux et remplacement des portes du SAS.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal –20 octobre 2015

LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
Etant entendu que l'estimation globale des dépenses pour les travaux mis en objet s'élève à la somme de 4 100.00 € H. T. et que le SIEG prend en charge les frais de réalisation de ces travaux à hauteur de 50 %, il est décidé, à l'unanimité d'accepter la prise en charge du concourt communal pour la somme de 2 050.36 € et d'autoriser le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

RÈGLEMENT DU SERVICE EAU ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT
Le Maire rappelle à l'Assemblée le montant des divers tarifs relatifs aux travaux de branchement et fournitures fixés par décision du 18 juin 2002 et fait part d'un projet de règlement proposé par la Lyonnaise des Eaux. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur son contenu et le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement du service de l'eau et le règlement du service de l'assainissement,
- DIT que ces derniers sont consultables en Mairie et que les nouveaux tarifs, qui entreront en vigueur au 1er janvier prochain, seront annexés à la prochaine facture d'eau.

EMPLOI SAISONNIER POUR DÉNEIGEMENT
Il est donné lecture de la candidature de Monsieur Patrice CHAUVON qui souhaite bénéficier, comme l'an dernier, d'un contrat saisonnier. A l'unanimité, il est décidé d'embaucher Monsieur Patrice CHAUVON en qualité d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à raison de 35 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions suivantes : viabilité hivernale, entretien de la voirie, entretien des locaux communaux, à compter du **1er décembre 2015**, pour une durée de cinq mois renouvelable.

RÉCUPÉRATION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES AUPRÈS DES LOCATAIRES ANNÉE 2015

Après avoir pris connaissance du mode de calcul, il est décidé à l'unanimité de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 comme suit :

- Base d'imposition X taux de la taxe (13.94 %) = montant à recouvrer.

o Groupe Casino	213.00 €
o Christian GREGOIRE	95.00 €
o Paulette et Max LACHAIZE	137.00 €
o Alain BLAVIGNAC	130.00 €
o Bureau de Poste	193.00 €
o Christelle BAFOIL et Luc ECHAVIDRE	109.00 €

RÉVISION DU FERMAGE DU PRÉ DE GENDRE EXPLOITÉ PAR JACQUELINE CHAUVET

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 21 août 2015 relative au fermage réclamé à Madame Jacqueline CHAUVET pour la location du Pré de Gendre (128 € pour 16 553 M2). Or, il s'avère que la création du lotissement du « Pré de Gendre » a grevé ce même pré d'une partie estimée à 3 000 M2. Aussi, à ce jour, il convient de revoir la participation demandée à Madame CHAUVET et le Conseil, compte tenu de la surface soustraite à la location du pré susvisé à Madame CHAUVET,

- DÉCIDE de facturer la somme de 104 € à Madame CHAUVET pour la location du pré ci-dessus évoqué et pour une surface de 13 553 M2.

VIABILITÉ HIVERNALE 2015-2016

Le Maire rappelle à l'Assemblée que comme chaque année, il convient de mettre au point le service de viabilité hivernale et propose l'intervention de l'entreprise GOMINARD pour assurer une partie de ce service. Après délibération, les élus :

- Mandatent l'entreprise susvisée pour assurer la viabilité hivernale 2015-2016 comme suit :
  - chemin du village d'Espinat (en direction de la RD 30),
  - chemin de Graffaudeix,
  - chemin de la Farge,
  - parking du camping,
  - chemin de la Combechave,
  - chemin de Redondel, jusqu'à la Borie Basse en partant vers Le Joignal pour terminer son parcours sur Espinat au prix forfaitaire de H. T. de 130 €.
- Mandatent le Maire pour signer une convention avec l'entreprise susvisée,
- Mandatent le Maire pour signer une convention avec Monsieur FAU qui assure le déneigement du chemin de Cros de Redondel et de Redondel,
- Chargent le Maire de contacter les services de la DDT pour connaître le tarif horaire du « fraisage ».

INFORMATIONS DIVERSES :

- **AVENIR DU CENTRE DE SECOURS :** Dans le but d'assurer la survie de notre Centre de Secours, un appel à candidatures sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants d'Egliseneuve et des communes de Compains et d'Espinchal pour recruter les sapeurs-pompiers.
- **PRÉSENTATION D'UN PROJET DE CRÉATION D'UNE CAVE COOPÉRATIVE D'AFFINAGE DE PRODUITS LAITIERS « BIO » PAR ALAIN PISSAVY :** A ce jour, ce projet qui est au stade de la « pré-étude » vise la création d'un outil de transformation avec la volonté de plusieurs producteurs ayant fait le choix de la qualité et de la certification de leurs produits, la création de plusieurs emplois et le développement économique de notre territoire. Ce projet, qui doit rester à Egliseneuve, s'inscrit dans différents programmes d'aides et d'interventions en faveur du développement de l'agriculture biologique et recevra l'aide de notre commune, notamment pour contacter les instances susceptibles d'apporter une aide financière, et en particulier dans le cadre des programmes de fonds européens LEADER.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 27 nov 2015

NOUVEAU SCHÉMA INTERCOMMUNAL

Conformément à l'article L 5210-1-1 IV du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi NOTRe du 7 août 2015, le schéma départemental de la coopération intercommunale doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux concernés par les propositions de modification de la situation existante, en matière de coopération intercommunale.

La Communauté de Communes du Massif du Sancy étant concernée par ce redécoupage géographique, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de Monsieur le Préfet qui prévoit l'adhésion des communes de Saint-Genès Champespe, le Vernet Sainte-Marguerite et la Godivelle.

Il précise que les demandes des communes de La Tour d'Auvergne, de Saint-Sauves et de Montgreleix non pas été retenues par la tutelle préfectorale.

A l'unanimité, le Conseil :

- **Par 5 voix, approuve** le projet du SDCI qui prévoit l'intégration des communes de Saint-Genès Champespe, le Vernet Sainte-Marguerite et la Godivelle au sein de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ;
- **Par 5 voix, approuve** le projet du SDCI arrêté par Monsieur le Préfet en demandant toutefois de répondre au souhait de la Commune de la Tour d'Auvergne qui demande son intégration au sein de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le prochain recensement de la population débutera le 20 janvier 2016 et pour accomplir cette tâche, deux agents recenseurs sont recrutés. Une dotation forfaitaire d'un montant de 1 269.00 € étant allouée à la Commune, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le mode de rémunération des agents recrutés, c'est-à-dire Madame Laurence TARTIERE et Madame Marie-Auxiliatrice MINET.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'octroyer :

- 24 % de la dotation, soit 304.56 € de rémunération brute à l'agent recenseur chargé des écarts ;
- 36 % de la dotation, soit 456.84 € de rémunération brute à l'agent recenseur chargé du Bourg ;
- 40 % de la dotation, soit 507.60 € destinés au règlement des charges.

TRAVAUX DE RÉSORBTION DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental pour financer la recherche de fuites sur le réseau et les travaux qui en découleront.

LOCATION DE L'APPARTEMENT N° 1 DU CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'appartement n° 1 du Centre de Secours et vacant depuis plusieurs mois. Madame et Monsieur Antoine TOURNADRE ainsi que Monsieur VARLET, artisan plombier-chauffagiste, seraient intéressés pour le louer et le Conseil, à l'unanimité :

- CHARGE Pierre MOINS de faire visiter l'appartement aux époux TOURNADRE,
- FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 300 €.
- DIT que cet appartement sera attribué après la réalisation des travaux de rénovation.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA SECHERESSE 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conséquences pour la profession agricole de la sécheresse subie de mai à septembre 2015. Suite aux estimations faites par les agriculteurs, la perte de rendement se situe entre 40 et 70%. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à déposer une demande de dégrèvement de TFNB et demande que la commune soit déclarée sinistrée au titre des calamités agricoles.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES RÉGISSEURS DU GITE DE SOUGEAT-LA-SOUZE

Les contrats de travail des deux régisseurs du gite de Sougeat-la-Souze arrivent à expiration le 31 décembre 2015. Monsieur Joël RODDE, ayant fait savoir qu'il serait absent durant la période hivernale, le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire le contrat de Marie-Auxiliatrice MINET, à titre de régisseur intérimaire, pour remplacer Monsieur Joël RODDE absent de janvier à avril 2015.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer le contrat ci-dessus évoqué avec Marie-Auxiliatrice MINET aux mêmes conditions que celles stipulées dans son contrat initial et définies lors de la réunion du 26 juin 2015 pour une durée de 04 mois à compter du 1er janvier 2016.
- **DIT** que les conditions de renouvellement du contrat de Monsieur Joël RODDE seront évoquées lors d'une prochaine réunion.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CABINET MÉDICAL

A l'unanimité, il est décidé de reconduire le bail avec Monsieur Jean-Jacques VERGNE pour la location de l'ancien cabinet médical sis route de St Genès à raison d'un loyer annuel de 4 000 € et pour une durée de 12 mois à compter du 1er février 2016.

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Après avoir pris connaissance d'une correspondance de la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Sociale concernant la participation facultative des collectivités locales au FSL (Fonds de Solidarité Logement), qui, pour information, a accordé 639.31 € d'aides financières à certains Egliseneuvois, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande de participation.

PROJET DE RÉNOVATION DE L'AIRE DE JEUX DU SQUARE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'aire de jeux implantée au square Henry ANDRAUD n'est plus conforme aux normes de sécurité en vigueur et qu'il convient de la rénover, voire de remplacer certains éléments. A l'unanimité, Anne VALETTE et Silvère PLANE sont mandatés pour contacter des fournisseurs et fournir des estimations chiffrées pour les prochaines prévisions budgétaires.

INFORMATIONS DIVERSES.

- Commune touristique : Par arrêté préfectoral en date du 29 septembre, la commune d'Egliseneuve s'est vue attribuer la dénomination de « commune touristique ». Ce classement est valable pour une durée de cinq ans.
- **Mise aux normes de l'alimentation en eau potable du village de la Renonfeyre** : Dans le cadre de cette mise aux normes, la commune de Saint-Genès Champespe nous informe que les habitants du village de la Renonfeyre bénéficient toujours de la gratuité de l'eau mais doivent dorénavant, payer les taxes annexes.
- **Vente ECHAVIDRE à BOGON** : Monsieur André ECHAVIDRE nous informe qu'il accepte toutes les conditions tarifaires relatives à sa demande d'acquisition d'une partie du domaine public à Bogon. Avant le lancement de l'enquête qui s'impose, il lui sera demandé le document d'arpentage nécessaire à cette opération. Une demande d'évaluation vénale sera également déposée auprès des Domaines.
- **Fourniture en viande à la cantine scolaire** : il est décidé de partager la fourniture en viande entre la boucherie PEREIRA et la boucherie FAURE à compter du 1er janvier 2016.
- **Concours national du Saint-Nectaire** : cette manifestation organisée en même temps que la journée des « Richesses de nos Montagnes » aura lieu le 7 août 2016. Un comité de pilotage est constitué par Eliane GOY, Lionel BRENDANI, Lucien ANDRAUD, Jean-Claude DALMAS et Silvère PLANE.
- **Foire du 18 mai** : Monsieur le Maire propose qu'une animation soit organisée à l'occasion de la foire du 18 mai (exposition avicole ou concours de chevaux…)
- **Acquisition d'une mini pelle** : Pierre MOINS et Silvère PLANE sont mandatés pour obtenir des devis pour l'achat d'une mini pelle.
- **Bâtiment de la cure** : Sur proposition de Monsieur le Maire, une annonce sera déposée auprès des services de la Communauté de Communes du Massif du Sancy dans le cadre d'accueil d'actifs.

****

Manifestations 2016

Concours de belote : 19 février
Fête de la musique : 18 juin
Fête Patronale : 9-10 et 11 juillet
Journée du livre : 20 juillet
Exposition « Marchands de toiles » du 21 au 28 juillet
Journée artisanale et concours national du Saint-Nectaire : 7 août

Le calendrier définitif des manifestations sera diffusé ultérieurement

LA VIE ASSOCIATIVE

La mémoire des marchands de toiles

Notre association : "La Mémoire des marchands de toiles" a présenté, comme prévu, la série des expositions itinérantes du 22 juillet au 31 août dans les différents villages de : Condat, Espinchal, Egliseneuve, Marcenat et Saint-Amandin. Sur l'ensemble de ces journées d'exposition nous avons eu la visite de 1215 personnes. Dans sa forme brute nous pouvons être satisfaits de ce résultat. Cependant ces visiteurs sont, pour la plupart, des gens de la région qui connaissaient déjà l'histoire soit parce qu'ils appartenaient à ces familles de marchands soit parce qu'ils les côtoyaient. Ces visiteurs ont vécu ces expositions avec beaucoup de nostalgie et ont très majoritairement apprécié. En revanche nous n'avons eu que très peu de touristes véritables. Ce que nous pouvons déplorer puisque c'est aussi pour eux que nous voulons raconter cette fabuleuse histoire. Sans doute que pour eux le terme de marchands de toiles n'évoque rien. Il nous faudra, à l'avenir, être plus explicite.

En ce qui concerne Egliseneuve l'exposition, installée dans la salle du conseil à la mairie, s'est déroulée du 5 août au 11 août, elle a accueilli environ 310 personnes

Samedi 8 août,
le maire, Didier Cardenoux, a procédé à l'inauguration de cette première exposition comme en témoigne la photo ci-jointe

Pour compléter cette exposition, lors de la journée 'des richesses de nos montagnes', de 16h à 17h à la salle du foyer rural, l'ethnologue Marc PRIVAL auteur du livre Auvergnats et Limousins en migrance (en vente chez Lydie) a fait, sur notre invitation, un exposé sur les migrants en général. Cet exposé passionnant, complété par une intervention de Noël CORNET auteur d'un livre sur sa famille de marchands (histoire d'une famille de migrants du cantal) a été suivi par une soixantaine de personnes très attentives.

Merci à toutes et à tous pour votre présence à ces 2 événements : l'exposition et l'exposé de Marc.

Nous lançons à nouveau un appel à toute personne possédant des photos ou documents concernant les marchands de toiles et qui souhaiterait les faire partager (les originaux leur seront restitués).
Pour nous joindre : gerardfandard@free.fr . D'avance merci

ASSOCIATION DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES EGLISENEUVE REUNIES

Assemblée générale du 3 octobre à Egliseneuve près Billom

Après un accueil café croissants, la séance est ouverte à 10 h 15 au centre culturel Jacques Brun, en présence de 63 adhérents ainsi répartis : Egliseneuve d'Entraigues, 19 ; Egliseneuve des Liards, 4 ; Egliseneuve près Billom, 20 ; Eglise Neuve d'Issac, 7 ; Eglise Neuve de Vergt, 13.

Daniel SALLES prend la parole pour remercier les membres présents, principalement ceux de Dordogne, les plus éloignés. Didier CARDENOUX remercie son collègue d'Egliseneuve près Billom pour son accueil, et selon les statuts de l'association lui passe le relais pour l'exercice 2015/2016.

Il présente le rapport moral 2014/2015 : assemblée générale à Egliseneuve d'Entraigues le 27 septembre 2014, journée ACIER du 2 mai 2015en Xaintrie, avec visites des tours de Merle le matin et du village médiéval de Saint Julien aux bois l'après-midi. Il indique ensuite le programme de la journée : repas concocté par « Goût et Saveur », traiteur local, suivi d'une pièce de théâtre présentée par la troupe de la commune, « Les Tréteaux de Beauvallon ».

Jean-René TOURNADRE, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice écoulé/
Solde au 31 10 2014 : 6365, 31 € ; dépenses : 2835 € (dont 146 € d'assurance associative et 293 € pour le voyage de printemps) ; recettes : 2509 €(115 adhérents).
Solde au 01 10 2015 : 6849, 24 €. Il est décidé de maintenir la cotisation à 5 €.
Rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité. C'est ensuite, selon les statuts, le renouvellement du Bureau : Président : Daniel SALLES ; 1er Vice-Président : Jean-Pierre DEFFREIX ;
2ème Vice-Président : Elie BOYER ; 3ème Vice-Président : Thierry NARDOU ;
4ème Vice-Président : Didier CARDENOUX ; Trésorier : Jean-René TOURNADRE,
adjointe : Monique CHAUFFAILLE ;
Secrétaire : Jacques BERNARD, adjoint : Jacky COULAUD.

La discussion s'engage pour fixer la date de la journée des Egliseneuvois, et le samedi 30 avril 2016 convient à tous ; la région d'Aubazines en Corrèze est retenue ; un comité restreint sera chargé des repérages.
La date de la prochaine assemblée générale est fixée au samedi 1er octobre 2016 à EGLISE-NEUVE d'ISSAC.

Il est proposé de renouveler l'édition d'un journal annuel ; un responsable est désigné dans chaque commune.
Le coordonnateur pour l'exercice 2016 sera Daniel SALLES ; la mise en page étant assurée par Gérard FANDARD.
Le sujet retenu est : *l'école publique dans chaque commune*.

A Egliseneuve d'Entraigues, la diffusion est prévue en janvier en même temps que le retrait des cartes de membres chez Claire LAC

Jean-René TOURNADRE

Les anciens combattants

Intervention de
Guy CAGNANT

Cérémonie du 14 juillet

Mercredi 11 novembre

Commémoration de l'armistice

Après le dépôt de gerbe au monument Enzo et Jérémy nous ont fait la lecture de la liste des combattants "Morts pour la France"

La médiathèque

Des bénévoles d'associations Egliseneuvoises assurent une permanence à la médiathèque tous les mardis de 15 H à 17 H au point lecture

Les Amis d'Egliseneuve

Les Amis d'Egliseneuve. Durant ce semestre 2015, les amis d'Egliseneuve ont eu une activité débordante.

Ce fut, début juillet, un déplacement d'une cinquantaine d'adhérents à Bourges, pour visiter cette belle ville, sa cathédrale St Etienne, le palais Jacques Coeur et les nombreuses maisons médiévales.
Le 22 juillet fut organisée la treizième "journée du livre",
Début août la visite de tous les sites "Horizons"
Le 27 octobre, ce fut l'assemblée générale
Le 5 décembre, la participation au Téléthon.
L'association compte renouveler en 2016, des activités similaires.

Le club de l'Amitié

Assemblée générale du jeudi 10 décembre

Etaient présents : Jacqueline AMBLARD, Josette BAPT, Jacques BERNARD, Daniel BONY, Pierre BESSON, Yvette BESSON, Denise BERGOIN, Guy CAGNANT, Nicole CLEDEL, André DUMAS, Jean-Claude DALMAS, Andrée FALGOUX, Brigitte ECHAVIDRE, Daniel GENESTOUX, Paulette GENESTOUX, Didier GUELTON, Pierrette GUELTON, Marinette GREGOIRE, Alfred GUITTARD, Odette GUITTARD, Gérard FANDARD, Michelle FANDARD, Georges HASSIS, Irène LENEGRE, Clair LAC, Jean PAPON, Colette PAPON, Marie-Jeanne MONIER, Christiane MINET, Colette MOINS, Madeleine RATAIL, Jeanne RISPAL, Jean-Claude ROBERT, Jacqui ROBERT, Guy RATAIL, H. BABUT, Antoine TOURNADRE, Jacqueline TOURNADRE, Jean-René TOURNADRE, Simone TOURNADRE, Roger VIDAL, Solange AMBLARD, Thérèse VANSTYN, Manu VAISSAIRE, Dominique WINTREBERT, Didier CARDENOUX, Gustave MOINS, Gismonde VERDIER.
La présidente, Nicole CLEDEL remercie la nombreuse assistance et la présence du Maire, Didier CARDENOUX, elle relate ensuite les activités de l'exercice écoulé : Téléthon 2014, galette des rois, voyage à Bourges avec les Amis d'Egliseneuve, journée « Porte ouverte », Téléthon 2015 (778 euros de recettes), réunions les 2ème et 4ème jeudi de chaque mois. Elle signale qu'il n'y a pas eu de repas de printemps, ni de cotisations lors de cette année 2015 et que le repas d'aujourd'hui exige une participation de 10 euros.
Les activités de l'année 2016 seront les mêmes avec un repas de printemps où sera perçue la cotisation annuelle de 25 euros, une éventuelle organisation d'un concours de belote (le voyage ne se fera pas le jour de la montée de Vassivière). Le club va assurer également la permanence de la médiathèque.
Nicole CLEDEL passe la parole à Madeleine RATAIL pour le bilan financier : dépenses 157,14 € recettes 1 135 € (subvention 500 €, journée « porte ouverte » 633 €, solde positif 982,06 €.
Pour mémoire CCP : 2 286,06 €, livret : 1 655 €.
Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Suite à la démission de Madeleine RATAIL et statutairement, le bureau est renouvelé :
Présidente : Nicole CLEDEL, vice-présidente : Marinette GREGOIRE,
Trésorier : Roger VIDAL, vice-trésorier : Lisette ESCALIER,
Secrétaire : Jacques BERNARD, vice-secrétaire : Josette BAPT,
Présidente d'honneur : Irène LENEGRE.
Le club souhaite à tous ses adhérents une très bonne année 2016

Buron et Bouchon

Loto du 8 novembre

Une soixantaine de personnes était présente
pour tenter de gagner le premier lot remporté
par Evan ROCHE pour 2 repas au restaurant "le Diapason" au BROC
1 valise à Léana Gominard pour le lot n° 2
1 massage à la Providence à Jade Faure pour le lot n° 3
1 coffre à jouets à Emilie Gominard pour le lot n° 4

De nombreux autres lots ont été distribués
jusqu'aux lots de consolation pour les moins chanceux

Le marché de Noël

Samedi 12 décembre

Le Père-Noël bien entouré

Objets de Noël et gâteaux en tout genre fabriqués par Martine

Succès habituel pour le marché de Noël organisé par l'association « Buron et Bouchon ». Une centaine de convives a apprécié le repas qui lui a été servi. Plusieurs exposants ont présenté leurs réalisations aussi diverses que variées.
C'est vers 16h15 que le père Noël a fait son apparition, devant les yeux émerveillés des enfants, remettant un cadeau à chacun.
Une belle journée pour les petits comme pour les grands !

LES FESTIVITÉS

10 – 11 – 12 et 13 juillet

Fête patronale des sept frères

Le soleil était bel et bien de la partie.
Félicitations au Comité des fêtes qui a tout donné pour que cette fête soit réussie.
130 personnes ont répondu présentes au repas dansant pour lequel Aline a ravi le public.
A l'année prochaine !

Vide-grenier du 15 Août

Cette année a vu le retour du vide grenier à Egliseneuve, organisé par le biais de l'association « La Mémoire des Marchands de Toile » avec le concours de la municipalité.
Pour un coup d'essai, ce ne fut malheureusement pas un coup de maître, la faute à une météo fraiche et capricieuse qui a fait fuir de nombreux exposants.

Les plus téméraires ont vu leur obstination récompensée par la venue de courageux promeneurs et badauds tout au long de la journée ; il ne manquait plus que le soleil !
Gageons que l'édition 2016 sera une très belle réussite avec la participation de toute la population Egliseneuvoise.

Les Richesses de nos Montagnes

Par une météo clémente pour cette journée qui s'annonçait plutôt morose quarante exposants nous ont fait partager leur savoir-faire et il y en avait pour tous les goûts !

De la pyrogravure sur cuir

aux portes-lunettes

en passant…par la dégustation de la saucisse de "patates"

mais aussi…les visiteurs

la démonstration des chiens de chasse

la prestation des comtoises

et encore… Nicolas, le fauconnier - Fée Malou, maquilleuse - Carole, la conteuse et le secret des plantes - les jeux pour enfants et pour conclure, en soirée, un magnifique feu d'artifice
et encore, encore…la conférence de Marc PRIVAL sur les « migrants auvergnats et limousins » complétée par l'intervention de Noël CORNET sur les marchands de toiles.

Un grand merci aux bénévoles, toujours fidèles, et plus particulièrement à ceux qui animent cette journée : Gérard VERDIER pour la traite et la présentation de la race salers – Solange ANDRAUD pour la fabrication du fromage de saint-nectaire – Yvette et Pierrot BESSON pour la fabrication de la saucisse de « patates »- Christian BAPT pour la démonstration de pause de lauzes et la présentation de ses « comtoises » – Christian GREGOIRE pour la présentation de ses brebis – Philippe GUITTARD pour la démonstration de ses chiens de chasse sans oublier Thierry, l'animateur

7 août 2016- cette journée sera également celle du concours national du saint-nectaire

INFORMATIONS DIVERSES

Rénovation d'une partie du préau

Démolition

Réfection

Chantiers "Jeunesse et Reconstruction"

Divers travaux de peinture ont été réalisés par cette association durant la période estivale

La voierie

Un programme triennal est établi. Il portera sur les chemins de Régheat, Dressondeix, Le Mèze, Graffaudeix, Bogon, Redondel, Espinat et Rue du bac à Egliseneuve.

La municipalité vient d'acquérir une mini-pelle pour un montant de 25 000 €.
Un investissement utile pour des travaux de voieries, fossés, fuites d'eau etc…

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Toute personne désireuse de mettre aux normes son assainissement individuel, est priée de contacter les services de l'A.N.C. de la Lyonnaise des Eaux : 04 73 28 78 71

La poste

Rénovation du bureau

Lotissement Pré de Gendre

Les travaux du lotissement sont terminés. Un lot a été vendu à Mme MONTEBRUN à qui nous souhaitons la bienvenue.
Quatre lots d'une superficie d'environ 500 m^2 restent disponibles au prix de 22 €/m^2

Gîte de Sougeat-la-Souze

Le gîte de Sougeat-La Souze est ouvert à la location depuis août et a accueilli de nombreux groupes de touristes.
Nous remercions Joël RODDE et Marie-Auxiliatrice MINET qui s'occupent de la gestion des locations.
Contact : 06 74 49 26 78
Les sentiers de promenade en raquettes sont balisés

Rentrée scolaire 2015

Alain BLAVIGNAC,
Directeur et
Nathalie DRUGUET
ont accueilli cette année
27 élèves et une entrée
en janvier

Mon beau sapin !

Offert par notre Maire il nous est arrivé tout droit de Chambedaze

Le Père Noël à l'école

Cette année encore
les élèves n'ont
pas été oubliés,
pour leur plus
grande joie.
Nous remercions
les parents
qui ont participé à la
mise en place du
goûter offert par
l'école en présence
du Maire,
Didier CARDENOUX

Lutte contre les rats-taupiers et les campagnols

Les dégâts provoqués par la pullulation du rat taupier mettent en péril les exploitations agricoles du Cantal et du Puy-de-Dôme. Un collectif s'est constitué.

Les préjudices : destruction des parcelles cultivées, des prairies, pertes financières pour les exploitants agricoles... les dégâts sont considérables.

Les risques sanitaires pour les populations liés à la pullulation du campagnol. Cet animal est un vecteur important de maladies graves : leptospirose, échinococcose, salmonellose, listériose. Des maladies menaçantes pour les humains et pour les animaux et aussi, les abeilles et la faune sauvage en général. Mais ce qui inquiète particulièrement le collectif, c'est la pollution de l'eau et des captages.

Déchets et encombrants !

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des objets de toute nature (gravats, cartons, vitres, ordures…) sur l'ensemble des voies y compris sur l'emplacement face au local communal.
La déchèterie de Besse est à votre disposition aux jours et heures indiqués en page 2 du bulletin

La réforme territoriale

Une importante réforme territoriale portée par le chef de l'État entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République. En jeu, la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens.

Afin d'accroître l'efficacité de l'action publique, la réforme territoriale a réduit le nombre de régions de 22 à 13. Vendredi 31 juillet, le Premier ministre a présenté, en Conseil des ministres, la liste des chefs-lieux provisoires des nouvelles régions ainsi que le dispositif de réaménagement des administrations territoires qui dessine une nouvelle carte territoriale. Sept préfets préfigurateurs ont été chargés dans les sept nouvelles régions fusionnées, d'élaborer et de coordonner le projet d'organisation régionale de l'administration de l'État, de définir et conduire les grandes étapes de sa mise en place jusqu'en 2018.

Les principes généraux

Les grands principes de la réforme territoriale ont été présentés. Ils reposent sur la volonté de garantir une proximité et un fonctionnement plus efficace des services territoriaux de l'État. Des directions régionales uniques seront créées à partir des anciennes directions régionales dans les régions fusionnées. Celles-ci ne seront pas forcément implantées dans les chefs-lieux de région.

Lyon : capitale de Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand : c'est fini !

Lyon a été officiellement confirmée comme capitale régionale de la future grande région Auvergne Rhône-Alpes lors du Conseil des Ministres du 31 juillet. Clermont-Ferrand perd son statut de chef-lieu historique. L'Auvergne devrait aussi perdre son Préfet.

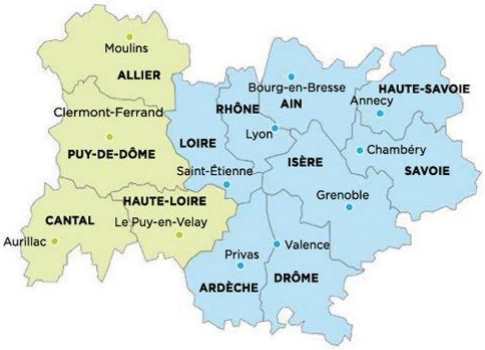

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une des treize futures régions administratives françaises prévues par la réforme territoriale de 2014. Correspondant à la réunion des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes, elle s'étendra sur 69 711 km2 et comptera 7 695 264 habitants (population municipale au 1er janvier 2012). Sa mise en place est prévue après les élections régionales de décembre 2015.

Proposition de Projet de SDCI

(Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale)

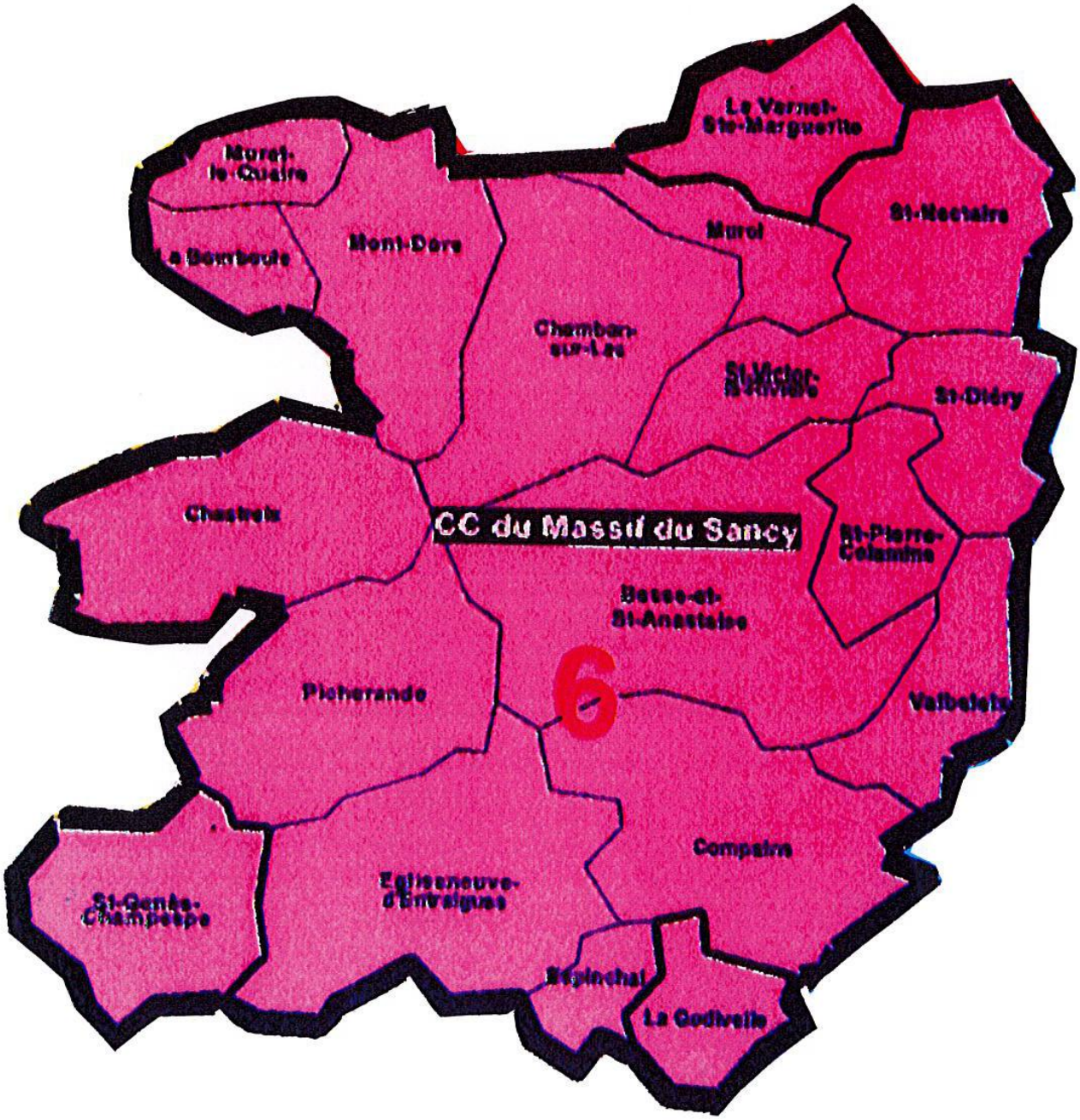

Maisons fleuries 2015

La commission a décidé d'attribuer les bons d'achats suivants :

Prix d'Excellence : 40 €

Mme DUMAS Denise	Le Bourg
Mme PAILLER Andrée	Pré Chaux

Félicitations : 30 €

Mme BELLAIGUE Nicole	Le Bourg
Mme CHARBONNEL M-T	Le Bourg
Mme MAZEYRAT Martine	Le Bourg
Mme RATAIL Madeleine	Le Bourg
Mme ANDRAUD Solange	Escombre
Mme CAPELLE Michèle	Bohémy
Mme DUFOUR Roseline	Dressondeix
Mme LECOMTE Marinette	Le Brunet
Mme PAPON Colette	Dressondeix
Village de DRESSONDEIX	

Encouragements : 20 €

Mme CHASSARD Françoise	Le Bourg
Mme DE LA ROCHE Florence	Le Bourg
M. RIBE Dominique	Le Bourg
Mme ROUSSILLON Georgette	Le Bourg
Mme GUITTARD Corinne	Chez Gouny
M. VERDIER Jacques	La Chaux

Félicitations et remerciements aux participants

Les dates d'inscription pour le concours de l'année 2016 seront communiquées ultérieurement

État Civil 2015 à Égliseneuve

Naissance :

Léana GOMINARD	11 mars
Arnaud VESSAIRE	4 août
Nathan BOULOGNE	8 septembre

Mariage :

Fabienne GALERY et Jean-Pierre FOUILLAT	23 mai
Lucie CHABREUIL et Sébastien NENON	6 juin
Aurélie GREGOIRE et Sylvain LABBE	19 septembre

Décès :

Jean RICHARD	31 janvier
Louis VERGNE	14 mai
Patricia BLANQUET née BOSDEVESY	10 septembre
Jacques NINGRE	30 septembre
Robert LACHAIZE	8 novembre
André VERDIER	2 décembre

Mercredi 30 décembre

Jour de marché peu ordinaire

Merci à Lydie FALGOUX qui a, dans l'urgence, généreusement assuré la vente du pain lors de la fermeture de la boulangerie

Chronique du temps passé

Henry Andraud, est le troisième personnage communal hors du commun ; il est né à Clermont Ferrand le 9 avril 1895, de parents qui habitèrent Egliseneuve d'Entraigues, puis Espinchal ; il fit ses études à l'école des Frères de la rue Haute St André de Clermont.

Ardent patriote, il s'engagea volontairement dans l'Infanterie, dès les premiers jours de la première guerre mondiale ; il fut gravement blessé en 1916, et sa conduite au feu lui valut la médaille militaire et la croix de guerre. Il servit alors dans l'Aviation.

En 1920, il embrasse la carrière de journaliste, et le journal "*La Montagne*" s'honore de l'avoir compté, dès cette époque, parmi ses pionniers ; en 1925, gravissant les échelons, il devient rédacteur en chef de ce journal. C'est pendant cette période journalistique, qu'il entreprit, contre vents et marées, la réhabilitation des "fusillés pour l'exemple".

En 1928, candidat socialiste de l'arrondissement d'Issoire à la députation, il bat le député Radical sortant Reynouart, et les électeurs de cette circonscription lui renouvèleront leur confiance les deux mandats suivants. En 1930, à la suite du décès de Félix Papon, maire de notre commune, il est élu premier magistrat de notre collectivité, et il le restera jusqu'en 1945 (il dut démissionner de son mandat de Conseiller Municipal de Clermont Ferrand). Lors du Front Populaire, en 1937, il est nommé Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de l'Aviation, avec Pierre Cot comme ministre. Toujours passionné de cette discipline, il effectue le 4 janvier 1937, avec L.Bossoutrot, la double traversée de l'Atlantique sud, voyage préparé par une mission parlementaire dont il fait partie. A la chute de son cabinet, le 17 janvier 1938, il retrouve son poste de député, et lorsque survint la guerre en 1939, il sert la Patrie en tant que Lieutenant Pilote d'aviation ; renonçant à la défaite, il rentre dans la Résistance et organise avec plusieurs amis, un réseau particulièrement efficace ; la médaille de la Resistance, et la croix de la Légion d'Honneur, consacreront les services rendus à la Nation. Après l'Occupation, il abandonne la politique, ainsi que son siège de Maire de notre commune, et avec ses amis Chartoire et Manueli, il fonde la société G.I.M.A. qui devient une des premières sur le marché français de la motocyclette, une victoire au Bol d'Or en 1949, consacrant cette réussite. Malheureusement la mort le frappe cette même année.

Tous les Egliseneuvois doivent énormément à Henry Andraud ; ce fut, sous son mandat que furent, entre autre, réalisés avant -guerre, le réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement du bourg, la création d'une compagnie de Sapeurs-Pompiers et l'achat d'une motopompe, sans oublier les sportifs, avec la création d'une équipe de football.

L'association "*Les Amis d'Egliseneuve*" a réédité les ouvrages écrits par Henry Andraud concernant les " Fusillés pour l'exemple" et ceux-ci sont disponibles en mairie ; une exposition a rendu hommage à ce glorieux soldat, cet aviateur courageux, ce journaliste de talent, cet homme politique respecté, ce grand sportif que fut Henry Andraud, ancien maire de notre commune.

Jacques BERNARD

Pour toutes vos questions en matière de projet immobilier, de vente ou location de logement, de travaux d'amélioration, dans l'individuel ou la copropriété

Contactez le guichet unique, neutre et indépendant

Agence Départementale d'Information sur le Logement / Espace INFO ÉNERGIE du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Parlons Patois ! (Parlons Patué)

Chantemerle Chantàmerle

Pour les gens d'ici, chantemerle évoque le dernier voyage ; et justement Toine et Jantou viennent d'accompagner leur ami Pierre à sa dernière demeure comme on dit.
Il s'en suit un dialogue.

Pe le monde d'eisî, chantàmerle cou ei le darei vouiaje ; é justamen Toinou è Jantou vénon de menâ le paure Piare d'ente degû ne tornà. Entre lï se boton de pialhâ

Toine ; On va aller en boire un petit ; je suis contrarié
N'en vazem nâ beûre vun ; iau sei chanïd

Jantou : Surtout qu'il nous avait bien dit de l'arroser
Nous z-ou aià prou dï de l'arouzâ

Toine : Eh oui ! Un de plus qui s'en va, c'est la vie
O be ! En aute mai qu'ei partïd, cou ei là vidà

Jantou : Moi, il y a quelque chose qui me tracasse : on s'en va, mais on ne sait pas où on va...
Iau, lïà caucare que me fait faire de mauva san : lï chau nâ ma sen sobre ente...

Toine : On va de l'autre côté du chemin
Vazem delai là chareirà

Jantou : Oui mais c'est l'inconnu, on sait pas ce qui s'y passe, aucun n'est revenu pour nous le dire
Voei ma sabem pa se que lïà, é se qui fazon, pa vun ei tournà po dire

Toine : Si personne ne revient, c'est qu'ils s'y trouvent bien !
Se tornon pa , cou ei be que sÏ trobon bïn **!**

Jantou: Il n'est pas facile de savoir...
Cou ei pa aizà d'o sobre...

La nuit est tombée. Une chopine par-ci, une chopine par-là, les deux compères rentrent ; mais les femmes les attendent sur le chemin. Ce dernier est à peine assez large tant leur démarche est accompagnée d'écarts ne laissant aucun doute sur leur état d'ébriété. Le discours du comité d'accueil est fait avec concision : « allez cuver les gourles, on a trait !»

là neù ei tï. Chopinà vunà, chopinà l'autà, noste z'omi s'amassou, ma las fenna lau peiton soubè là chareirà qu'ei à penà prou bélà tan ménon la z-aucha.Le discour lau laissà pa padï : « nâ despïntâ, la gourla, avem moziud ! »

Texte n°4 extrait d' « Artense et Monts Dore »

Les personnes intéressées par l'atelier Patois et Traditions du Sancy ,
*Euvarnhà : Patué é Tradïsieu de cha nezautre***i,**
sont invitées à nous rencontrer les mardis 19 janvier, 15 mars, 10 mai à 14 h 30,
salle de réunion de la mairie.

Jean-René TOURNADRE

LES MOTS CROISÉS de Christian DEKIMPE

LES BIENS NOMMÉS

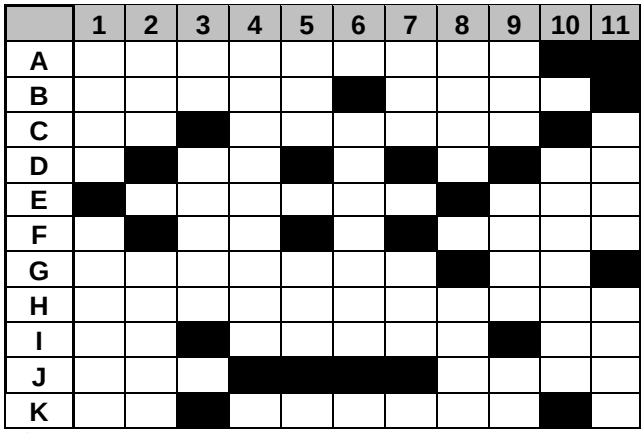

HORIZONTALEMENT

A Patois local

B Député du Tiers Etat à l'Assemblée Nationale 1789-1791 - Entreprise Suédoise

C Règle - De St genès Champespe

D Du vieux breton remplacé par l'emprunt à l'ancien français "roue' - adverbe

E Ici, ils mangent le lard avec les gants blancs - Code pour la catégorie estrémègne (dialecte parlé dans certaines contrées espagnoles)

Code pour la catégorie estrémègne (dialecte parlé dans certaines contrées espagnoles)

F Unité de mesure de charge électrique - Civilisation précolombienne du groupe andin

G Exagération pompeuse dans le ton - Condition

H Petite Chauve-souris en Occitan nissart

I Article défini - Ils en ont fait une pour être élus - Langue

J Cheveu familier - Gisement

K Adverbe de lieu - là, ils ont le ventre jaune

VERTICALEMENT

1 Grosse - Eu en partage -

2 Taureau sauvage - Subtil

3 Lettre de l'alphabet arménien - Brise

4 Les Melons

5 Genre d'araignée aranéomorphes - pomme

6 Encadrement

7 Instituts Américains de la Santé - Température des gaz d'échappement

8 Dieu de la mythologie égyptienne - Dans son monde, il a atteri dans un aquarium

9 Terminale Economique et Sociale-Filière scolaire Française - Ecole Nationale de Ski - Pronom

10 En physique, paire electron-trou

11 Greffa - Agence pour la Communication et l'Enseignement des Techniques

Solution bulletin précédent : NOS ONZE ÉLUS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	C	A	R	D	E	N	O	U	X	S	M	E	N
B	H	N	A	A	N	■	L	N	U	G	O	Y	■
C	A	D	L	L	P	P	A	I	N	I	I	E	T
D	B	R	O	M	U	R	E	■	E	■	N	S	A
E	R	O	M	A	N	E	■	C	O	U	S	■	U
F	E	S	■	S	I	■	M	O	■	S	■	O	G
G	U	■	S	■	C	H	A	U	V	E	T	■	U
H	I	N	C	A	■	B	R	E	N	D	A	N	I
I	L	O	I	R	E	■	I	T	■	■	N	O	N
J	■	C	A	M	E	L	O	T	T	E	■	H	■
K	U	N	■	P	L	A	N	E	■	■	■	U	N
L	V	A	L	E	T	T	E	■	B	A	P	T	■

Directeur de publication : Didier CARDENOUX
Comité de rédaction : Eliane GOY, Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET, Gérard FANDARD, Didier GUELTON
Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE, Nicole CLEDEL, Christian DEKIMPE et Mairie d'Egliseneuve

photo Didier GUELTON

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages
Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98
Courriel : egliseneuve@free .fr
Site internet de la commune : http://www.egliseneuvedentraigues.fr